

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 17 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de CADEN se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 octobre 2024, par le Maire, conformément aux articles L 2121-12 et L 2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BERTHE L. BOULO S., BURBAN Sa., BURBAN Sy. CHAUVIN B., COILIER A., FOURAGE E., HERVIEUX P., LAIDIN F., LE ROUX M., MAHE C., MOURRO S., OILLAUX P., PEDRON A., RICHARD P., SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BOULO Y., GUICHON L. (procuration à PEDRON A.), RICHARD D.

Secrétaire de séance : PEDRON A.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Logements séniors et PMR – Avenant aux honoraires de l'architecte

I) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2024

Adopté à l'unanimité

II) Pavillons séniors et PMR – Attribution des marchés de travaux

Les résultats de l'ouverture des plis pour la construction des cinq pavillons séniors et PMR sont les suivants :

Lot		Titulaire du marché	Montant de l'offre de base en € HT
1	Terrassement – Voirie	Le Luhern - Bohal	104.984
2	Réseaux EU – EP - AEP	Alré TP	70.996
3	Aménagements paysagers	Morice Paysage	18.226
4	Gros œuvre		1 offre irrecevable et 1 offre anormalement haute – Lot infructueux
5	Charpente bois	SARL Menuiserie Burban – Malansac	23.050,98
6	Couverture - Bardage	SARL André Stévant – Molac	Offre de base : 93.315,69
7	Menuiseries extérieures - intérieures	SARL Menuiserie Rouxel – Malansac	89.095
8	Cloisons sèches – Isolation – Faux-plafonds	SARL Guillotin - Caden	85.409,25
9	Isolation projetée au sol	LRB Isolation – Isolation	14.765,80
10	Carrelage – Faïence	SARL Bidois – Sixt sur Aff	52.562,74
11	Peinture – Revêtements de sols - Nettoyage	Lefevre Façades – Nantes	19.608,53
12	Electricité – Centrales photovoltaïques	Pays de Vilaine Electricité – Redon	49.709,33
13	Plomberie- Sanitaires – Chauffage - Ventilation -	SARL PYD – Limerzel	82.471,01
14	Enduits extérieurs	Maho Construction Rénovation - Baud	31.632,62

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

- déclare infructueux le lot **4 – Gros-œuvre**
- adopte les propositions pour les lots 1-2-3-5-6-7-8-9-10-11-12-13 et 14
- Charge Monsieur le Maire de signer les marchés en son nom
- Charge Monsieur le Maire de relancer une procédure pour le lot infructueux.

- Charge Monsieur le Maire de déposer une demande de PST auprès du Département du Morbihan pour les dépenses de création de voirie de desserte de ces logements (Lots 1-2-3)

Monsieur OILLAUX précise qu'il faut absolument que le Lot Gros Œuvre soit attribué pour pouvoir démarrer les travaux en raison des pentes du terrain.

III) Admission en non-valeur

A l'issue de la liquidation de la SARL Lylouis qui exploitait le restaurant Au Chai Gourmand, la SELAS Bodelet-Long mandataire judiciaire désigné a transmis un avis d'irrecouvrabilité de créance pour les loyers restant dus à la commune. Aussi y a-t-il lieu d'admettre en non-valeur la somme de 15.594,52 € selon l'état des restes à recouvrer transmis par le Service de Gestion Comptable d'Auray.

Conformément à l'article 272 du Code Général des Impôts, la commune pourra obtenir l'imputation de la TVA correspondant à la créance impayée.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition et dit que le mandat sera imputé à l'article 6541 du budget annexe Commerce.

IV) Décisions modificatives

- Budget Commerce

Afin de passer les écritures d'admission en non-valeur, il y lieu de procéder au virement de crédits suivants :

Article	BP	DM1	Nouveau montant
Dépenses			
6541 Créances admises en non valeur	5.800	9.795	15.595
6817 Provision	3.480	-3.480	0
023 Virement à la section d'investissement	25.000	-6.315	18.685
Total Dépenses		0	
Recettes			
021 Virement de la section de fonctionnement	25.000	- 6.315	18.685
1641 Emprunt	57.008,10	+6.315	63.323,10
Total Recettes		0	

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

V) Logements séniors et PMR – Avenant aux honoraires de l'architecte

Au regard du projet définitif et de l'estimation des travaux de construction des cinq logements séniors et PMR, le montant des honoraires de l'architecte est modifié ainsi :

Montant prévisionnel des travaux au stade de l'APD : 818.460 € HT

Honoraires 8,47%

Nouveau montant des honoraires – Mission de base : 69.323 € HT / 83.187,60 € TTC

Nouveau montant des honoraires – Missions complémentaires : 8.250 € HT / 9.900 € TTC

Montant total de l'avenant : + 12.948 € HT/+ 15.537,60 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer cet avenant en son nom

Questions diverses

ACCA

Monsieur le Maire indique qu'une famille a déposé une demande de retrait de ses terrains de l'ACCA à La Haute Lande. Il donne lecture du courrier reçu en copie à la Mairie. Cette demande répond aux conditions de retrait d'une ACCA.

Zone artisanale de Penhouet

Vente par Questembert Communauté de 360 m² à la société MUP et de 5100 m² à l'ETA JUHEL, au prix de 15 € HT le m².

Centre Hospitalier de Redon Carentoir

Le point est fait sur l'évolution du projet immobilier de modernisation du CHIRC suite à la réunion plénière du Comité d'appui du CHIRC du 21 septembre 2024 faisant lui-même suite à la réunion du conseil de surveillance du mois de juin qui a voté le principe d'un scénario de rénovation, reconstruction de l'hôpital : construction d'un bâtiment neuf, réhabilitation du plateau technique et du bloc central.

Des réserves ont accompagné le vote du conseil de surveillance : lien avec le plateau technique, préservation du nombre de lits, maintien du parking, présentation d'un plan de financement (les étages 3 à 6 ne sont pas prévus à ce jour).

Des craintes sont exprimées quant à la perte de lits en maternité et en chirurgie, au dépassement du budget et à l'augmentation d'activité nécessaire au financement du projet.

Un courrier interpellant les parlementaires sur le financement de l'hôpital public a été envoyé aux différents groupes, signé des élus.

Salle Omnisports

Le point est fait sur l'avancement de la signature des marchés. Les notifications de rejet ont été adressées aux entreprises. L'une d'entre elles conteste le choix de l'entreprise attributaire et demande des explications. Une réponse lui a été adressée. Le chantier ne va pas pouvoir démarrer à la date prévue. Une information va être communiquée aux associations. Le bureau du contrôle de légalité de Préfecture va être consulté pour s'assurer de la date possible de signature des marchés.